



## DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UNE BENNE OU AUTRES TRAVAUX

**A retourner à la mairie complétée et signée 8 jours au moins avant le début des travaux** (à défaut, la demande ne pourra être traitée)

**Date de réception en mairie de Nay :**

Nom / Etablissement : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Dénomination : \_\_\_\_\_ représenter par \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Fax \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

- **Surface d'occupation envisagée**

Largeur au sol (en mètre) \_\_\_\_\_ m Longueur au sol (en mètre) \_\_\_\_\_ m

Superficie de l'emprise en m<sup>2</sup> \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

- **Durée de l'occupation**

Début de l'occupation \_\_\_/\_\_\_/2021 Fin de l'occupation \_\_\_/\_\_\_/2021

Durée de l'occupation :  matin  après-midi  journée

- **Implantation**

trottoir  chaussée  stationnement  autre (préciser) : \_\_\_\_\_

- **Nature des travaux**

Toiture  Façade  Peinture  Autres \_\_\_\_\_

Les travaux qui débiteront sans autorisation se verront suspendus dans les plus brefs délais et une amende sera infligée au pétitionnaire.

L'autorisation d'occuper le domaine public est accordée à titre personnel, de façon précaire et révo- cable.

**Le pétitionnaire devra, s'il y a lieu, avoir obtenu le permis de construire ou la déclaration préalable prévu par le code de l'urbanisme et de l'habitation.**

CASE À COCHER	OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
<input type="checkbox"/>	Dépôt de matériaux sur le domaine public	1.10 €	M <sup>2</sup>	Journée
<input type="checkbox"/>	Clôture de chantier, grillage, barrière	1€	Ml	Journée
<input type="checkbox"/>	Stockage et stationnement de véhicules pour chantier	15€	Unité	Journée
<input type="checkbox"/>	Benne	15€	Forfait	Par tranche de 2 jours
<input type="checkbox"/>	Baraques de chantier	15€	Forfait	Par tranche de 2 jours
<input type="checkbox"/>	Moto pompe, compresseur, groupe électrogène	15€	Forfait	Par tranche de 2 jours
<input type="checkbox"/>	Grue mobile	50 €	Unité	Journée
<input type="checkbox"/>	Barrage de chaussée pour chantier	70€	Forfait	Journée

***DROITS DE VOIRIE – CHANTIERS ET DEMENAGEMENTS (Délibération N°2020-12-16)***

• **Engagement**

J'atteste avoir qualité pour faire la présente déclaration.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration serviront au calcul de la redevance d'occupation du domaine public fixée par délibération du Conseil Municipal et réévaluée chaque année.

Je suis informé(e) que la redevance reste due même en cas d'annulation ou de réduction de période d'occupation du domaine public.

Date \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé ».

